

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 8 avril 2016

Petit permis de construire (non publié selon l'art 27 DPC)

Maître d'ouvrage et propriétaire foncier : Société coopérative agricole, par son Président M. Brunnschweiler Erich, rue de la Rochette 35, 2613 Villeret ; Auteur du projet : Wyssbrod W. SA, La Planchette 13, 2608 Courtelary ; Projet : Construction d'un local pour tank à lait, contigu au bâtiment principal, au Nord-Est de ce dernier ; Dimensions : Selon plans déposés ; Emplacement : Parcelle n° 241 de Villeret, située au lieu-dit Rue Principale 22, Zone Village.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 8 mai 2016. Les oppositions multi copiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Jardin public

Le Conseil municipal informe la population du fait que le jardin public sera fermé pendant encore un mois. En effet ce ne sera qu'après la première tonte du gazon récemment semé que le jardin public pourra être ouvert aux enfants. Le Conseil municipal informera la population dès que le tout nouveau jardin public sera accessible à la population.

Règlements communaux

Le Conseil municipal a décidé de procéder à l'actualisation de différents règlements communaux. Le règlement d'organisation, celui de la police locale, des émoluments, sur le statut du personnel et les traitements, la taxe de séjour et les inhumations seront entièrement ou partiellement revus.

Comptes municipaux

C'est un excédent de revenus de 52'700 francs qui ponctue l'exercice 2015 alors que le budget prévoyait un déficit de 11'400 francs pour un roulement de 7'185'000 francs. Des informations complémentaires seront transmises à ce sujet lors de l'assemblée communale du 6 juin prochain.

Délégation

M. Lemaitre représentera la commune de Villeret à l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen, le vendredi 15 avril 2016, à Tramelan.

Règlement de prise en charge

L'exécutif présentera lors de la prochaine assemblée communale, un règlement proposé par la CMJB concernant la prise en charge des frais funéraires en cas d'insolvabilité de la famille ou de succession répudiée.

Clientis Caisse d'Épargne Courtelary

Le Conseil municipal remercie sincèrement la Banque Clientis Caisse d'Épargne du district de Courtelary pour le don de 4'837 francs qu'elle versera à notre collectivité en qualité de commune assumant des charges en matière de prévoyance sociale.

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe annuelle sur les chiens coûte 40.- francs plus 2.- francs pour la plaquette.

Eau de qualité

L'analyse de l'eau effectuée par le bureau d'analyse ABL analytics SA suite à notre prélèvement du 16 février dernier à la Fromagerie a laissé à nouveau d'excellents résultats :

Température mesurée in-situ	7.7°C
Escherichia coli / germe/100ml	0
Entérocoques / germe/100ml	0
Germes aérobies / germes/ml	0

Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Le Conseil municipal

Villeret, le 5 avril 2016

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

<http://www.villeret.ch>

admin@villeret.ch